

Québec, le 1^{er} novembre 2011

Monsieur Pierre Renaud
Président
Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Monsieur le Président,

J'accuse réception de votre lettre du 27 octobre 2011 dans laquelle vous demandez l'obtention d'un délai pour le dépôt du rapport de médiation en environnement dans le cadre du projet d'élargissement de la route 277 entre Saint-Henri et Saint-Anselme par le ministère des Transports.

En ma qualité de ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et en vertu des pouvoirs que me confère l'article 6.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, j'accorde un délai supplémentaire au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement pour terminer ses travaux de médiation.

Ainsi, je demande que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement me fasse parvenir son rapport d'ici le 12 décembre 2011.



PIERRE ARCAND